



## Retenues sur prestations caf et sur rappel d'asf alors qu'il y a un prp

Par **Dgé16**, le **21/04/2021** à **13:34**

Bonjour, actuellement au rsa et 3 enfants dont 2 mineurs. Suite à un contrôle de situation il s'est avéré que j'ai un trop perçu. La caf avait retenue l'intégralité de mes allocations, je leur ai envoyé un mail pour demander de me reverser l'intégralité et m'a reversé le rsa et les allocations familiales et la moitié de l'allocation logement. Est-ce normal? En suite, un PRP a été mis en place d'un montant de 63,5€/m.

De plus j'ai eu un appel d'un technicien informant d'un rappel d'asf d'un montant de 1000€ pour les pensions alimentaires non versées par le père. Je constate une nouvelle retenue de 500€ alors qu'un prp est mis en place. Je n'ai pas de nouvelle dette. Puis je récupérerai cette somme car actuellement en difficultés financières, loyer en retard dû aux allocations logement versé de moitié, plus les charges de l'année, contrôle technique sur mon véhicule. Cantine de mon fils qui est au collège d'un montant de 160€ plus le trimestre suivant.

Par **youris**, le **21/04/2021** à **16:21**

bonjour,

en cas d'un trop perçu envers la CAF, celle-ci se rembourse sur les prestations futures dans le respect d'un barème applicable aux prestations familiales, voir ce lien :

<http://leparticulier.lefigaro.fr/article/le-bareme-2021-de-recuperation-des-prestations-familiales-versees-indument#:~:text=%2D%2035%20%25%20sur%20la%20tranche%20de,de%2049%20%E2%82%AC%20>

Le plan de remboursement personnalisé s'applique, à mon avis, aux dettes existantes à la date de l'établissement de ce plan mais pas pour les nouvelles dettes.

salutations

Par **Dgé16**, le **21/04/2021** à **22:35**

Bonsoir youris, merci d'avoir répondu. Mais je n'ai pas eu de nouvelle dette, les retenues ont été pour la même dette.

Puis je avoir un recours?

cordialement

Par **youris**, le **22/04/2021** à **13:38**

bonjour,

vous pouvez vous rendre dans les locaux de votre caf, car il est plus facile de s'expliquer face à face

vous pouvez également saisir son médiateur.

voir ce lien :

<https://www.caf.fr/allocataires/droits-et-prestations/connaitre-vos-droits-selon-votre-situation/j-ai-une-question-sur-ma-situation-d-allocataire/je-souhaite-faire-une-reclamation-a-la-caf>

salutations